



La Présidente

Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

n/réf : ASF-SS/20-033
Dépt. Affaires sociales

Paris, le 24 avril 2020

Monsieur Didier Guillaume
Ministre de l'Agriculture et de
l'Alimentation
78 rue de Varenne
75349 PARIS SP 07

Monsieur le Ministre,

Les agriculteurs sont mobilisés dans la lutte contre la propagation du Covid-19 qui est une priorité nationale. Sur le plan économique, l'agriculture fait partie des rares secteurs à pouvoir maintenir une activité soutenue, dans ces circonstances exceptionnelles. Cependant, toutes les difficultés n'en sont pas pour autant aplanies. En effet, le secteur agricole regroupe des situations très différentes selon les filières.

Pour un grand nombre d'entre elles, notamment en horticulture, viticulture, pisciculture, volailles et canards, les centres équestres, ou encore la production de lin, de pommes de terre, la situation est très tendue économiquement. La fermeture durable des hôtels, cafés, restaurants, de la restauration collective, et de nombreux points de ventes spécialisés en France, l'arrêt de certains flux commerciaux à l'export, les mesures de confinement qui interdisent l'accueil du public, impactent fortement certaines entreprises agricoles et entraîne une chute dramatique de leur chiffre d'affaires, le réduisant parfois à néant tant que les mesures dureront.

Or, durant ce temps d'absence de chiffres d'affaires, l'activité des entreprises continue pour préparer la production à venir et les charges s'accumulent sans capacités à pouvoir les régler.

C'est pourquoi, afin de pouvoir poursuivre l'activité agricole dans les filières fortement touchées, et rester dans les meilleures conditions de compétitivité qui leur permettront de rebondir lors de la reprise de l'activité générale, les employeurs agricoles ont besoin d'une aide spécifique.

Afin de prendre en compte toutes les situations existantes, nous souhaiterions que le gouvernement mette en place un soutien exceptionnel à l'activité et au maintien de l'emploi par le biais d'une exonération supplémentaire des charges sociales. Pendant toute la durée de la crise sanitaire et jusqu'à un retour à la normale de l'activité générale, pour toutes les entreprises subissant une baisse significative de leur chiffre d'affaires, nous vous proposons d'exonérer les employeurs de la production agricole de l'ensemble des charges patronales, légales et conventionnelles, pesant sur les salaires sans dégressivité ni plafond, ainsi que les exploitants, de leurs charges sociales.

../..

Des réponses urgentes et concrètes sont attendues dans les territoires afin que l'agriculture puisse assumer les missions qui lui incombent et traverser cette crise économique sans précédent. Notre objectif est de créer les conditions qui permettent le maintien de l'économie agricole des secteurs les plus touchés, grâce à des mesures d'accompagnement financières adaptées. Au regard de l'impact de la crise sur le chiffre d'affaires de certaines exploitations, seul un dispositif de compensation des pertes articulé entre les échelons régionaux, national et européen permettrait la continuité de l'activité.

Consciente de l'effort financier que cette demande implique, je vous assure qu'elle est nécessaire pour le présent et pour l'avenir de l'agriculture française.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma plus haute considération.

Christiane LAMBERT

